



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées assesseures,

Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Tarifs communaux 2026
2. Autorisation de paiement en section investissement avant le vote du budget 2026
3. Prime de naissance
4. Prime d'achat de vélo
5. Dispositif Cap'Jeunes
6. Modification du tableau des effectifs communaux
7. Demande de subvention mise en place d'un monte-personne
8. Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°1
9. Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°2
10. Subvention exceptionnelle au comité de jumelage
11. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques

Informations du Maire :

- Dans le cadre des travaux de la place, des économies sur l'éclairage public vont permettre à l'USEDIA de réaliser d'autres travaux dans la commune.
- Travaux de l'église : Groupama nous a avancé des fonds pour engager les travaux de réparation. Ils seront effectués en début d'année.
- Félicitations à notre ASVP qui a réussi le concours de policier municipal.
- Des travaux d'aménagement forestier ont eu lieu au parc des Bruyères pour aménager des mares.
- Comme chaque année, la mairie sera fermée les 24 et 31 décembre après-midi.
- Merci aux organisateurs et aux bénévoles pour les manifestations du week-end dernier : marché de Noël, concert à l'église, conférence sur La Valse, Téléthon.
- Défilé de Noël et animations samedi 20 décembre à partir de 17H30.
- Cérémonie de voeux ouverte à toutes et tous, lundi 5 janvier 2026 à 18 heures, salle des fêtes.

Sous la présidence de Monsieur le maire, le conseil municipal,

- à l'unanimité, a :

- établi les tarifs communaux pour 2026,
- autorisé M. le maire à engager des paiements en section investissement avant le vote du budget 2026,
- reconduit la prime de naissance pour 2026,
- reconduit la prime à l'achat de vélo pour 2026,
- renouvelé l'adhésion au dispositif Cap Jeunes pour 2026,
- modifié le tableau des effectifs communaux,
- sollicité le fonds de concours enveloppe n°1 de la CARCT,
- sollicité le fonds de concours enveloppe n°2 de la CARCT,
- accordé une subvention exceptionnelle au comité de jumelage,
- autorisé les études pour l'implantation d'un projet de panneaux photovoltaïques.

La séance est levée à 18H45.

Katia REYES
Secrétaire de séance



Jean-Paul ROSELEUX
Maître



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Tarifs communaux 2026

N°	2025	07	01
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Services communaux• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,
Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,
Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'examiner les tarifs communaux pour l'année 2026.

Il propose de :

- les maintenir aux montants 2025.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- fixer les tarifs 2026 suivant le récapitulatif joint en annexe,
- voter les tarifs mentionnés dans ledit récapitulatif.



Katia REYES
Secrétaire de séance



Jean-Paul ROSELEUX



Mairie de
Fère en Tardenois

TARIFS COMMUNAUX	2025		2026				
CIMETIÈRE							
JARDIN D'URNE	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
*15 ANS	100,00	500,00	100,00	500,00			
*30 ANS	180,00	1 000,00	180,00	1 000,00			
*50 ANS	300,00	1 500,00	300,00	1 500,00			
CONCESSION CIMETIÈRE	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
* 15 ANS	170,00	500,00	170,00	500,00			
* 30 ANS	350,00	1 000,00	350,00	1 000,00			
* 50 ANS	570,00	1 500,00	570,00	1 500,00			
COLUMBARIUM (tarif pour une case) -	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
Porte	140,00	260,00	140,00	260,00			
Concession							
* 15 ANS	170,00	500,00	170,00	500,00			
* 30 ANS	350,00	1000,00	350,00	1000,00			
* 50 ANS	570,00	1500,00	570,00	1500,00			
JARDIN DU SOUVENIR (dispersion des cendres)	120,00	240,00	120,00	240,00			
Plaquette		60,00		60,00			
TAXE / caveau provisoire (maximum 3 mois) + caution	80,00 + caution 1000,00		80,00 + caution 1000,00				
Par jour supplémentaire	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
	10,00	20,00	10,00	20,00			
MARCHÉ							
Le mètre linéaire		1,00		1,00			
Gros camion outillage (forfait)		45,00		45,00			
Abonnement forfaitaire de 1€, du 1er novembre au 31 mars							
FÊTE							
Pour tous types de métiers :	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
Inférieur à 3 mètres de façade ou de diamètre		5,00		5,00			
de 3 à 10 mètres de façade ou de diamètre		25,00		25,00			
supérieur à 10 mètres de façade ou de diamètre	40,00		40,00				
SALLE DES FÊTES							
	Féros	Extérieurs	Féros	Extérieurs			
Location 1 journée du lundi au jeudi + vendredi (si la salle n'est pas louée le samedi)		410,00		410,00			
Week-end été (du 01/05 au 31/10) - Grande salle haut	510,00	1 120,00	510,00	1 120,00			
Week-end hiver (du 01/11 au 30/04) - Grande Salle haut	710,00	1 320,00	710,00	1 320,00			
Grande salle (préférentiel)	306,00	-	306,00	-			
Sous-sol (vin d'honneur) par jour	80,00	160,00	80,00	160,00			
Pour les manifestations à vocation scolaire et émanant des structures publiques, la gratuité sera accordée en fonction de la manifestation organisée. Toutefois, les réservations							
SALLE POLYVALENTE DE VILLEMOYENNE							
(Remise des clés la veille en début d'après-midi)							
Habitants de FERE, extérieurs et associations féroises à but non lucratif	170,00		170,00				

Habitants de FERE, extérieurs et associations féroises à but non lucratif	Tarif à la journée	80,00	80,00
Pour les associations féroises, à but non lucratif, gratuité d'une location de salle par an. Choix entre la salle des fêtes et la salle polyvalente de Villemoyenne			
SALLE MAURICE DENIS			
Formation CNFPT		Gratuit	Gratuit
Assemblée générale des associations		Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur mariage, séminaire, utilisation à des fins commerciales		80,00 / jour	80,00 / jour
VENTE DE BOIS			
Bois blanc	5,00 le stère	5,00 le stère	
Bois dur	8,00 le stère	8,00 le stère	
JARDINS OUVRIERS			
L'are	9,00	9,00	
COMMISSION FÊTE / ACTION CULTURELLE			
Brocante : le mètre linéaire	3,00	3,00	
RESTAURATION RAPIDE			
Champagne	20,00	20,00	
Boissons	2,00	2,00	
Coupe de champagne	2,50	2,50	
Sandwich	2,00	2,00	
Autre restauration	4,00	4,00	
VOIRIE			
Participation pour création de bateau	Prise en charge du montant total des travaux	Prise en charge du montant total des travaux	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Autorisation de paiement en section investissement avant le vote du budget 2026

N°	2025	07	02
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,

Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Autorisation de paiement en section investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT dispose, que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril pour 2026), l'exécutif peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le maire, dès le 1^{er} janvier 2026, et jusqu'au vote des prochains budgets, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non-objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'adoption du budget de la commune est programmée en avril 2026,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser M. le maire, dès le 1^{er} janvier 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non-objet d'autorisations de programme dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget principal en 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement ouverts au BP 2025

$$2\,364\,005,81 \text{ €} \times 25\% = 591\,001,44 \text{ €}$$

Chapitres / Articles	Budget 2025	Autorisation 25 %
20 - Immobilisations incorporelles	18 516,00 €	4 629,00 €
203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	18 516,00 €	4 629,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	189 198,22 €	47 299,55 €
204182 Bâtiments et installations (organismes publics)	94 023,22 €	23 505,80 €
20422 Bâtiments et installations (personnes de droit privé)	95 175,00 €	23 793,75 €
21 - Immobilisations corporelles	241 786,47 €	60 446,61 €
2116 Cimetière	12 450,00 €	3 112,50 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000,00 €	1 250,00 €
2151 Réseaux de voirie	5 000,00 €	1 250,00 €
2152 Installations de voirie	143 035,40 €	35 758,85 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	65 497,47 €	16 374,36 €
2183 Matériel informatique	3 449,60 €	862,40 €
2184 Matériel de bureau et mobilier	1 500,00 €	375,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	5 854,00 €	1 463,50 €
23 - Immobilisations en cours	1 914 505,12 €	478 626,28 €
231 Immobilisations corporelles en cours	1 914 505,12 €	478 626,28 €
Total	2 364 005,81 €	591 001,44 €



Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Reconduction prime de naissance

N°	2025	07	03
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service état civil• Service financier• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Reconduction prime de naissance

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 23 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de :

- créer une prime de naissance de 100€ pour tout nouveau-né inscrit sur le registre de l'état civil de Fère-en-Tardenois,
- dire que la demande de prime doit être faite auprès de la mairie par le ou les responsables légaux de l'enfant dans les douze mois qui suivent sa naissance,
- dire que la somme sera versée sur un compte épargne, ouvert au nom de l'enfant, dans l'établissement bancaire choisi par son ou ses responsables légaux.

Il explique aussi que 16 enfants férois sont nés depuis le 1^{er} janvier 2025, dont 10 pour lesquels une prime de naissance a été demandée par les parents.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire la prime de naissance à partir du 1^{er} janvier 2026, selon les modalités présentées ci-dessus.

Katia REYES



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Reconduction prime d'achat de vélo

N°	2025	07	04
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,
Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,
Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Reconduction prime d'achat de vélo

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de :

- Accorder une prime de 10% du montant de l'achat d'un vélo, à assistance électrique ou traditionnel, sur présentation de facture acquittée, prime d'un montant maximal de 200€,
- limiter cette prime à un achat de vélo par foyer fiscal sur une période de trois ans,
- réservé cette prime aux habitants de Fère-en-Tardenois.

En 2025, cinq primes ont été attribuées, pour un montant total de 641,74€.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire la prime à l'achat de vélo pour l'année 2026, selon les modalités présentées ci-dessus,
- inscrire la somme de 4 000€ dédiée à cette prime, au budget communal 2026.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Adhésion dispositif
Cap'Jeunes 2026

N°	2025	07	05
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service Ressources humaines• Service financier• Conseil départemental de l'Aisne• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Adhésion dispositif Cap'Jeunes 2026

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération prise le 17 décembre 2020, la commune a décidé de participer au dispositif mis en place par le conseil départemental de l'Aisne afin de faciliter l'immersion des jeunes dans le monde professionnel et l'action citoyenne par des missions auprès d'une commune, d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), d'un centre communal d'action sociale (CCAS) ou d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour une durée de 35 ou 70 heures.

Il rappelle le principe de ce dispositif : en échange d'un nombre d'heures d'action citoyenne au sein d'une collectivité, le jeune reçoit une indemnité forfaitaire, dans le but d'effectuer une dépense « utile » s'inscrivant dans le cadre de son projet d'évolution personnelle. Elle permet aux jeunes d'investir dans une dépense du type permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport ... Ces dépenses doivent être au moins égales, ou supérieures, au montant de l'indemnité perçue. La mission correspond en la réalisation de 35 ou 70 heures au service de la collectivité en contrepartie d'une indemnisation financière.

Cette indemnisation financière dépend de la durée de la mission :

- 560.00 € pour 70 heures travaillées,
- 280.00 € pour 35 heures travaillées.

Les domaines d'activités sont divers et variés : travaux paysagers, travaux de peinture, travaux d'embellissement de la commune, entretien de locaux et des espaces publics, actions entrant dans le champ du lien social, de l'action sociale, etc...

L'indemnisation du jeune se répartit comme suit :

Durée de la mission	Conseil départemental de l'Aisne	Collectivité
35 heures	100	180
70 heures	200	360

Monsieur le maire rappelle que la commune a ainsi accueilli 10 jeunes en 2025 et que tous ont donné satisfaction par leur sérieux, leur investissement pour la commune et leur travail. Il propose de reconduire la participation de la commune pour 2026, en mettant en place un budget de 4 000 €. Les conditions pour accomplir une mission à Fère-en-Tardenois sont les suivantes :

- être âgé de 16 à 21 ans,
- avoir un projet,
- habiter la commune de Fère-en-Tardenois,
- ne pas avoir déjà été Cap Jeunes,
- privilégier les missions de 70 heures.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire la participation de la commune au dispositif départemental pour 2026,
- inscrire les sommes correspondantes au budget communal.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Modification du tableau des effectifs communaux

N°	2025	07	06
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service ressources humaines• Centre de gestion de l'Aisne• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs communaux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 octobre 2025,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste de gardien brigadier, filière police municipale.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- créer un poste de gardien brigadier,
- modifier le tableau des effectifs communaux, à compter du 11 décembre 2025, comme suit :

PERSONNEL TITULAIRE

Grade	Catégorie	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur	B	2	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	3	3	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint technique	C	8	7	1
POLICE MUNICIPALE				
Gardien brigadier	C	1	0	0

PERSONNEL NON TITULAIRE – contractuels

Grade	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
Adjoint Technique	3	1	0
Contrat projet – chargé de mission- Catégorie C	1	1	0
Contrat de projet – chargé de mission – Catégorie B	1	1	0

PERSONNEL NON TITULAIRE – contrats aidés

Grade	Poste(s) ouvert(s)	Poste(s) pourvu(s)	Dont poste(s) à TNC
FILIERE TECHNIQUE – contrat unique d'insertion -PEC			
Adjoint technique/ administratif	3	0	0

Katia REYES

 Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

 Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Demande de subventions
mise en place d'un monte-
personne

N°	2025	07	07
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• Trésorerie• Sous-préfecture			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Demande de subventions mise en place d'un monte-personne

Monsieur le maire explique que, pour garantir l'accès de tous à la mairie, particulièrement les personnes à mobilité réduite, il convient de mettre en place un dispositif efficace et fiable. Ce dispositif pourra s'intégrer dans la structure déjà existante sur le côté de la mairie.

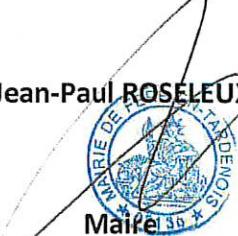
Le montant estimatif des travaux s'élève à 60 000€ hors taxes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- rechercher tous les financements possibles en vue de la mise en place d'un système d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite,
- l'autoriser à engager toute procédure et signer tout document relatif à ce projet,
- inscrire la somme correspondant à ces travaux au budget communal 2026.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°1

N°	2025	07	08
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• CARCT• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,

Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°1

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que, en vertu du pacte financier et fiscal de solidarité communautaire, approuvé par le conseil communautaire le 17 mai 2021 pour la période 2021-2026, un fonds de concours intercommunal est destiné à financer des projets communaux. Un montant est affecté à chaque commune de la CARCT. Le solde restant disponible pour la commune de Fère-en-Tardenois s'élève à 1 264,77€.

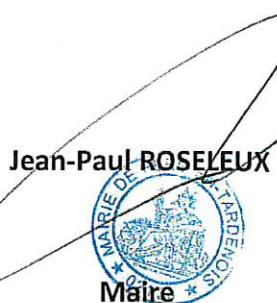
Il explique également que les services administratifs doivent remplacer deux ordinateurs, pour un montant unitaire de 965,88€ H.T, soit un montant total de 1 931,76€ H.T. La commune sollicite un concours de la CARCT à hauteur de 965,88€.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter le FDC, fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°1, à hauteur de 965,88€ pour participer à l'acquisition de deux ordinateurs, au prix unitaire de 965,88€ H.T, soit un total de 1 931,76€ H.T.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°2

N°	2025	07	09
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• CARCT• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Sollicitation du fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°2

Monsieur le maire explique que, dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie-annexe, en vue d'en faire un espace d'accueil de services à la population, de permanences institutionnelles et associatives, de création d'un tiers-lieu, il convient de repenser l'agencement des salles et de renforcer isolation thermique et acoustique.

Le bâtiment a vocation à recevoir des habitants de Fère-en-Tardenois et, plus largement, de l'ensemble des communes environnantes.

Les travaux de réaménagement intérieur sont estimés à 200 000€ hors taxes.

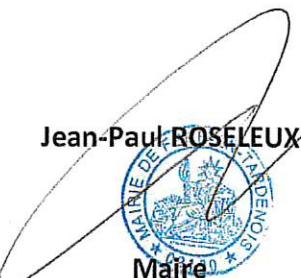
Des subventions sont sollicitées auprès des partenaires ainsi que le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, pour un taux de 20%, soit 40 000€ hors taxes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter le fonds de concours de la CARCT, enveloppe n°2, pour un montant de 40 000€ hors taxes, équivalant à 20% du prix estimatif.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

* Commune de FERE-EN-TARDENOIS *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Subvention exceptionnelle au comité de jumelage

N°	2025	07	10
DATE DE CONVOCATION			
03.12.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
03.12.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service financier• Trésorerie			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrètaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle au comité de jumelage

Monsieur le maire explique que, dans le cadre des relations d'amitié entre la commune et sa jumelle allemande, Wertigen, une rencontre a eu lieu entre les deux comités de jumelage, à Belfort.

Le comité férois a avancé les frais, à hauteur de 600€ TTC, pour ce moment convivial.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 600,00€ au comité de jumelage Fère-en-Tardenois/ Wertigen.

Katia REYES

Secrétaire de Séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques

N°	2025	07	11
DATE DE CONVOCATION			
	03.12.2025		
DATE D'AFFICHAGE			
	03.12.2025		
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	15		
Votants :	19		
Diffusion			
<ul style="list-style-type: none">• Registre• Contrôle légalité• Affichage• Dossier• Service Urbanisme• Nexity Solaire			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 11 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,
Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,
Mesdames : Martine BRÉSON, Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,
Messieurs Gilles BAUDOIN, Frédéric CARRÉ, Franck LEMAIRE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Marc BRODIN, Sandrine GAUDEFROY, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Gilles BAUDOIN, Rosalie LAFONT, pouvoir à Anita NIVAL.

Madeleine GABRIEL et Carole DERUY sont désignées secrétaires,
Katia REYES est élue secrétaire de séance.

Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de centrale solaire au sol sur le lieu-dit la Fonderie. Ce projet est proposé par la société NEXITY SOLAIRE.

Il explique l'intérêt pour la commune :

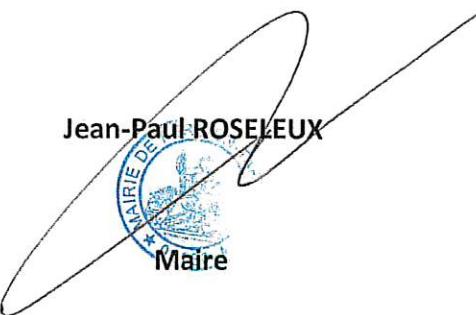
- affirmer son engagement dans le développement durable,
- se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables,
- valoriser un espace anthropisé et dégradé,
- bénéficier des retombées locatives et fiscales issues des projets.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- émettre un avis favorable de principe sur le projet de développement de la centrale solaire au sol sur le territoire de la Commune au profit des sociétés NEXITY SOLAIRE. Il autorise les sociétés NEXITY SOLAIRE à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Katia REYES

Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

Maire